

Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0921 S 05587 Imprimerie Leloup, Villemandeur 45	trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros	Directeur de Publication : Rafael RAIGON ARROYO SNEP-FSU Z6 21 rue des grandes pierres couvertes 28000 Chartres
--	--	---

Déposé le 19 sept 2025

Comment couler la natation en faisant de la course ?

CHALETTE PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Le SNEP-FSU dénonce chaque année le manque criant d'installations pour l'enseignement de l'EPS en général, et de la natation en particulier : l'enquête « Gymnase Score » menée par le SNEP-FSU ce printemps montre que près de 700 collèves sur les 3700 qui ont répondu, n'ont pas accès à une piscine, ce qui fait malheureusement 450 000 élèves concernés !



Cathy
Tessier
Co secrétaire
académique

Cette inégalité d'accès est d'autant moins acceptable dans notre système éducatif que la sanction est vite terrible dans le cas de la natation, et l'augmentation des noyades en France cet été, notamment celles des jeunes avec 27 enfants et adolescents qui ont perdu la vie (+ 45 % par rapport à 2024), est une bien triste réalité qui vient percuter le discours de l'Éducation Nationale qui dit ériger l'apprentissage de la natation en priorité.

Le manque de piscines, les effectifs de classe élevés et la difficulté d'avoir des groupes allégés, ainsi que la pression hiérarchique devant le coût des transports⁽¹⁾, sont maintes fois évoqués par les collègues comme freins à la mise en place des cours de natation dans trop d'établissements du secondaire. Notre système éducatif étant un des rares à proposer des cours d'EPS pour tous les jeunes jusqu'au bac, le SNEP-FSU continuera sans relâche à lutter pour que l'apprentissage de la natation devienne une réalité pour tous les jeunes de notre pays.

La réforme des programmes en EPS au collège pourra-t-elle être un point d'appui pour ce combat ? Rien de moins certain après une première analyse par le SNEP-FSU du projet de programme sorti cet été par l'Inspection Générale de l'EPS, pour la 1ère fois sans consultation au préalable du SNEP-FSU, pourtant syndicat le plus représentatif des professeur-es d'EPS !

On y lit que dans un même champ d'apprentissage, il est possible de programmer une course athlétique ou la natation, puisque ces deux APSA répondraient aux mêmes objectifs du champ. Toutes les équipes pédagogiques qui luttent pour obtenir une piscine ou des créneaux natation ont perdu un appui officiel à leur demande puisque courir et nager, il semble que ce soit pareil, ... pour l'IG !

(1) Voir écho du Loiret page 7



**Prenez une bonne résolution en ce début d'année scolaire :
Adhérez au SNEP-FSU !**

Pour changer de politique économique et sociale, augmenter la pression revendicative et mener la bataille d'opinion

Mercredi 10 septembre 2025, la France a connu une journée de mobilisation citoyenne et intersyndicale baptisée « Bloquons tout », visant à protester contre les réformes gouvernementales, les politiques fiscales, le gel des pensions et allocations, et ce que beaucoup dénoncent comme une montée des inégalités ou un déficit de justice sociale.

Issues de réseaux sociaux, combinées à des appels syndicaux de la CGT, la FSU et Solidaires, les actions ont pris plusieurs formes : grèves, manifestations, rassemblements, barages filtrants, blocages ponctuels, perturbations des transports ou des services publics. Le ministère de l'Intérieur a recensé, en fin de journée, près de 200 000 manifestants sur l'ensemble du territoire (275 000 selon la CGT). Pour un début de mouvement citoyen la mobilisation a été forte, mais inégale selon les territoires. Beaucoup d'énergie, une visibilité médiatique importante, des perturbations certes, mais aucun effondrement global des services nationaux. Le mode d'organisation est hybride : appels sur les réseaux sociaux, mobilisations syndicales, participation de citoyens variés (ouvriers, employés, retraités, lycéens). Cela rend les actions diffuses, parfois difficiles à coordonner, mais aussi moins prévisibles pour les autorités.

Le gouvernement, de son côté, met en avant que le principe de blocage total n'a pas été atteint : la plupart des infrastructures stratégiques, des réseaux de transport nationaux, n'ont pas été fermés de façon prolongée.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que cette journée a mis la pression sur le pouvoir avant même qu'elle ne se produise.

En effet, le gouvernement Bayrou est tombé lundi 8 septembre après qu'une majorité écrasante de députés ait rejeté le vote de confiance sollicité par le Premier Ministre en soutien à son projet de budget.

Mais Emmanuel Macron a nommé un de ses fidèles, Sébastien Lecornu comme Premier Ministre.

La nomination d'un de ses proches plutôt qu'un 1^{er} Ministre de gauche en respect du vote aux législatives de juin 2024, ne donne pas d'illusions : le nouveau gouvernement va chercher à appliquer les vieilles recettes et les différentes mesures budgé-

taires avancées par Bayrou, d'une brutalité sans précédent et injustes socialement.

Seule une pression sociale forte pourra contraindre le gouvernement et le Président à modifier ces choix (le recul annoncé sur la suppression de deux jours de congé ne saurait suffire !). Un élan a été lancé par la journée de mobilisation citoyenne du 10 septembre. On ne sait pas à ce jour ⁽¹⁾ si le mouvement « Bloquons tout » va réussir à relancer des



initiatives, mais l'ensemble des confédérations syndicales (FSU, CGT, CFTD, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires) appelle à une journée d'action avec grève le jeudi 18 septembre.

L'intersyndicale réclame des mesures fortes : des moyens budgétaires pour les services publics, une lutte plus efficace contre la précarité et contre les licenciements, une transition écologique juste, une justice fiscale (taxation des très hauts revenus, plafonnement des dividendes, conditionnement des aides aux entreprises), une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans. Après la journée du 18 septembre, il faudra poursuivre et travailler à une mobilisation massive et durable du monde du travail pour obtenir des acquis sociaux significatifs.

Pour cela il y a une véritable bataille d'opinion à mener pour montrer que des alternatives sont souhaitables et possibles, face à la puissance médiatique du pouvoir et de ses alliés qui cherchent à convaincre qu'il n'y a pas d'autres choix que les leurs !

(1) Cet article a été rédigé le 12 septembre 2025, donc quelques jours avant la journée de mobilisation 18 septembre.



Rafa Raigon
Co secrétaire
académique

MOUVEMENT 2025

Listes entrant.es 2025

18

ABBAOUI Anissa
BONNET Laura
BUCHE Kevin
CROCHET Anthime
LEON Lucas
MAZUEL Jocelyn
NACHET Jade
PETIT Romain
PREAUX Simon
SAUVESTRE Laura

28

BARBE-MARTINEZ Jason
BEURTON Laure
BLANCHARD Eloïse
CAMBLONG Rémi
COTIER Adrien
FOUCADEAU Nelson
HERRBACH Marjolaine
LEGER Gaëtan

PARADOL Arnaud
PAUVERT Evan

36

CHAISEMARTIN Cécile
HERISSE Célia
MALIRAT Rémi
THENAULT Antoine

37

BEURIER Jocelyn
LACROSE Julie
LEBRUN Teddy
NAPROUS Alexandre

41

BOSQUET Samuel
DUPUY Jeanne
ESCOUFLAIRE Tércence
MANARES Marion
QUESSARD Gilles
RETY Ophélie
ROBERT Elodie

TEXEREAU Hugo
ZUBILLAGA Hugo

45

BALLESTER
Tanguy

BLANCHECOTTE Jean-
Hugues
BONNEC Axel
BOULANGER Alexandre
CORGNE Tom
DE PRADO Emma
DEMET Antoine
LEOTY Arthur
LEVEL Julie
MACHADO Pauline
MAGINOT Corentin
MEYNIER Romain
SOHIER Rémy
TIXIER Samy
VINCENT Fannie

Liste sortant.es 2025

18

AUDOUIN Hugo
MANEQUIN Anthony
MEHEUST Gwendolyne
SALAVERTE Théo
TON Thaïs

28

ARDOUIN Samuel
GAMBART Claire
GUIN Malvin
LECOURBE Kilian
ROUX Timothé

SALHI Lilia
THAUDIERE Marine

36

MAZEAU Julien

37

BERTHELOT Alexis
LEGOUAIS Elanor

41

CLAUZADE Célia
GAILLOT Pierre
GARDE Marjolaine
PERCHER Amélie
REGARDIN Marvin

45

BOISSON Laurène
BOUVET Célie
COUVERT Enzo
LEONARD Jérémy
MANCEAU Killian
RODRIGUES Cécile
VERNET Christophe

Dispo

Gauthier Thomas



Béa Bardin (en bleu) saute dans la Seine avec le SNEP-FSU

teur corpo, qu'elle a toujours mises au service de la profession dans des réponses claires et bienveillantes.

Jusque fin août dernier où elle s'est jetée dans la Seine avec le SNEP-FSU pour illustrer la bataille actuelle pour la construction de nouvelles piscines ! (Voir photo ci dessus)

Ces qualités, alliées à la fermeté nécessaire au besoin et à une détermination sans faille, en ont fait une interlocutrice respectée et écoutée par l'administration rectorale et ont permis de faire avancer nombre de dossiers de collègues.

Travailler avec Béa est toujours efficace et productif, dans une bonne humeur sereine, le bureau académique du SNEP et tous.tes les collègues te remercient du fond du cœur et te souhaitent une très heureuse retraite !

Le secrétariat académique du SNEP-FSU sera assuré dorénavant par deux co-secrétaires : Cathy Tessier et Rafa Raigon.

Élections internes au SNEP-FSU

Appel à candidatures

Cette année scolaire, le SNEP-FSU procédera à l'élection de ses directions syndicales.

Les collègues syndiqué.es qui souhaitent participer à l'animation de l'activité syndicale en faisant partie des équipes des bureaux départementaux ou académique ou constituer une liste en alternative aux bureaux sortants doivent faire acte de candidature auprès du (de la) secrétaire départemental.e actuel.le et pour le niveau académique auprès de Cathy Tessier (ctessier.snepfsu.41@orange.fr)

ou Rafa Raigon

(s2-28@snepfsu.net).

Dépôt des candidatures au plus tard le mercredi 5 novembre 2025

Une retraite bien méritée !

Dans l'académie Orléans-Tours, la plupart des collègues d'EPS connaissent Béatrice Bardin, responsable corpo du SNEP académique depuis de nombreuses années, secrétaire départementale du SNEP 18 depuis encore plus longtemps, en poste au lycée J. Cœur de Bourges depuis tout le temps, et secrétaire académique du SNEP depuis 2 ans !

Chacun.e a pu apprécier à un moment ou un autre son dynamisme et son professionnalisme en EPS ou à l'AS, mais aussi sa disponibilité syndicale et son militantisme pour défendre les droits des collègues et ses connaissances approfondies des textes et dossiers dans le sec-

ADRESSES UTILES DANS L'ACADÉMIE

LE BUREAU ACADEMIQUE DU SNEP- FSU / ORLEANS-TOURS

<p>Catherine TESSIER Clg R. Lasneau VENDOME 41 Co-S3 - S2 du 41 02 54 80 06 05 ctessier.snefsu.41@orange.fr s3-orleans@snefsu.net</p>	<p>Rafa RAIGON ARROYO Lycée Fulbert CHARTRES 28 Co-S3 - S2 du 28 06 58 48 45 89 s2-28@snefsu.net s3-orleans@snefsu.net</p>	<p>Aurélié DELSARD Lycée agricole BOURGES 18 Trésorière académique - secteur agri 06 82 39 80 28 t3-orleans@snefsu.net</p>	<p>Guillaume LEMAIRE LP Châteauneuf Argenton/Creuse 36 S2 du 36 - Corpo - CRUNSS 06 87 19 15 10 claquos.lemaire@wanadoo.fr s2-36@snefsu.net</p>
<p>Karine BELLESOEUR Lycée Pothier ORLEANS 45 S2 du 45 - stagiaires - corpo 06 63 74 62 59 s2-45@snefsu.net</p>	<p>Valérie AGRAFEUIL Clg J. Romains SAINT AVERTIN 37 co-S2 du 37 06 75 24 12 98 s2-37@snefsu.net</p>	<p>François FLORENT clg A. Bauchant Château Renault 37 co-S2 du 37 - T2 du 37 t2-37@snefsu.net</p>	<p>Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 co-S2 du 37 06 15 73 44 22 sebifong@gmail.com</p>
<p>Magali MURET co-S2 du 28 s2-28@snefsu.net</p>	<p>Carole SERINET Clg H. Boucher CHARTRES 28 T2 du 28 - Corpo 06 03 53 25 42 famille.serinet@wanadoo.fr</p>	<p>Cyril BAPTISTE Lycée Pasteur LE BLANC 36 T2 du 36 cb2125@orange.fr</p>	<p>Pascal MOURGUES LP Sonia Delaunay BLOIS 41 T2 du 41 pascal.mourgues@ac-orleans-tours.fr</p>
<p>Benoît HENNET LP J. Lurcat Fleury les Aubrais 45 T2 du 45 - CRUNSS t2-45@snefsu.net</p>	<p>Gil BOISSE Lycée Ronsard VENDOME 41 Elu national des A.S 06 88 79 35 20 gil.unss@orange.fr</p>	<p>Soline AGOUTIN Clg H. Fillay BRACIEUX 41 site soline.agoutin@wanadoo.fr</p>	<p>Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45 02 38 55 04 95 libertenzo@yahoo.fr</p>
<p>Jean-Baptiste BREJAUD Clg Rosa Parks CHATEAUROUX 36 bureau du 36 jean-baptiste.brejaud@orange.fr</p>	<p>Serge CHABROL retraité Bulletin académique 06 75 03 24 57 serge.chabrol@snefsu.net</p>	<p>Béatrice BARDIN retraitée TZR - Corpo 07 86 12 23 52 ba.bardin@orange.fr</p>	<p>Joëlle NOUAILLE retraitée 06 07 96 48 39 nouaille.joelle@wanadoo.fr</p>
<p>Christine CHAFIOL retraitée - Santé - Retraites 06 73 93 31 07 christine.chafiol@snefsu.net</p>	<p>Sylvie LACH retraitée 02 47 27 63 38 lach1959@gmail.com</p>	<p>Jean MAILLET retraité 02 38 98 48 16 jean-michel.maillet2@orange.fr</p>	<p>Marie-Jeanne BOUCHER retraitée 06 77 96 05 71 mjboucher@nomade.fr</p>

LES ELU.ES du SNEP AUX CONSEILS MEDICAUX DEPARTEMENTAUX

<p>Céline CATELAN Clg V.Hugo BOURGES 18 Géraldine FOURNIER LP J. Coeur BOURGES 18</p>	<p>Stéphane MAURICE Clg A. Sidoisne BONNEVAL 28 Laurent SERINET SEP Lycée J de Beauce CHARTRES 28</p>		<p>Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 Valérie AGRAFEUIL clg J. Romains ST AVERTIN 37</p>
<p>Gil BOISSE Clg J. Edmond VENDOME 41 Pascal MOURGUES LP Sonia Delaunay BLOIS 41</p>	<p>Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45</p>		

Conseils constitués de médecins, d'élus du personnel et de représentant.es de l'administration : donnent un avis sur l'imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident, sur l'attribution du taux d'IPP, sur la date de consolidation, sur l'attribution de temps partiel pour raison thérapeutique et sur la mise en retraite pour invalidité suite à un accident ou maladie, imputable ou non au service.

Toutes et tous ces militant-e-s sont à votre disposition pour vous informer, répondre à vos questions, défendre vos droits, vous aider dans vos démarches administratives, vous assister en cas de conflit avec l'administration...Alors, n'hésitez-pas à les contacter !

LE RECTORAT D'ORLEANS-TOURS

Rectorat 21 rue St Etienne – 45043 Orléans cedex1 02 38 79 38 79 ce.rectorat@ac-orleans-tours.fr Site www.ac-orleans-tours.fr	Recteur d'académie Jean-Philippe AGRESTI 02 38 79 38 21 ce.recteur@ac-orleans-tours.fr	Secrétaire général d'académie Ivan GUILBAULT 02 38 79 38 71 ce.sg@ac-orleans-tours.fr	Directeur des ressources humaines Anne DUPUY 02 38 79 38 72 ce.drh@ac-orleans-tours.fr
	Division des Personnels Enseignants David ROBET 02 38 79 41 01 ce.dpe@ac-orleans-tours.fr	Bureau DPE EPS Priscille JOBERT 02 38 79 41 07 ce.dpe13@ac-orleans-tours.fr	Division Académique des Moyens Séverine JEGOUZO 02 38 79 38 62 ce.dos@ac-orleans-tours.fr

Inspecteurs Pédagogiques Régionaux – E PS

Adresse rectorat 02 38 79 39 18 02 38 79 39 10 (secrétariat)	Michaël TAILLEUX IA-IPR-EPS michael.tailleux@ac-orleans-tours.fr	Sophie NEUMAN IA-IPR-EPS sophie.neuman@ac-orleans-tours.fr	Brice BENARD IA-IPR-EPS brice.benard@ac-orleans-tours.fr
Claire JARDIN MALASSINET IA-IPR-EPS claire.jardin-malassinnet@ac-orleans-tours.fr			

U . N . S . S

UNSS Régionale 4 rue Marcel Proust-45000 Orléans 02 38 53 42 15 Site : www.unss.org sr-orleans-tours@unss.org directeur: Ludovic FAJOUX 06 29 97 45 90 adjoint : Matthias GILET 06 22 80 03 82	UNSS 18 Alain MEUNIER 02-36-08-20-16 / 06-69-36-89-34 sd018@unss.org	UNSS 28 Nicolas BOUTTIER 02-37-18-78-40 / 06-85-52-27-93 sd028@unss.org	UNSS 36 Julien HYMBERT 02-54-60-57-45 / 06-83-38-20-56 sd036@unss.org
	UNSS 37 Isabelle KIEFFER 02-47-60-77-69 / 06-03-25-00-14 sd037@unss.org	UNSS 41 Christophe ATRY 09-71-36-12-95 / 06-25-53-45-01 sd041@unss.org	UNSS 45 Aymeric LACOMBE 02-38-24-29-92 / 06-82-88-14-90 sd045@unss.org

ELU-E-S DES A.S aux Conseils Départementaux UNSS

DEPARTEMENT	18	28	36	37	41	45
TITULAIRES	Yohann FAVRE Géraldine FOURNIER Martin VERCHERY	Grégory GUET Cécile JAN Olivier ROBIN	Elise LIMOGE Johann PROST Paul PINON	Philippe ROBICHON Stéphanie DELA-LANDE Pascal SASSI	Gil BOISSE Arnaud PARADOL Sylvain COGNE	Julien JOYEUX Esmeralda OTERO Mathilde FLEURY
SUPPLEANT.ES	Aurélié DELSARD Fabyan BARONNET	Damien BERNARD Christine BLANCHOUIN Marie THOMELIN	Anaïs DUPRAT Cédric THOMAS Jean-Baptiste BREJAUD	Jean-Marc BREARD Christèle ALVES Marie-Ange BOURREAU	Christophe CHAVIGNON Willy BROUSSE Stéphanie VERON	Eric THOLANCE Sylvain PEYNAUD Valérie GUERIN

Enquête Nationale du SNEP-FSU :

Gymnase score

Si votre établissement n'a pas répondu, il est toujours temps de le faire !



Le site du SNEP Orléans Tours

<http://snepfsu-orleans.net/wp/>

Contacts, actualités, Infos corporatives, stages syndicaux à venir, liens avec le site national, etc.

Coordination EPS : continuer à mettre la pression !

Si la coordination EPS a été consolidée statutairement dans le décret métier d'août 2014, il faut veiller à ce que chaque établissement bénéficie des IMP auxquelles il a droit. A savoir : 1 IMP pour au moins 3 enseignant-es d'EPS assurant au moins 50h de service et 2 IMP pour + de 4 enseignant-es en "équivalent temps plein". **Les forfaits UNSS sont inclus dans les 2 cas, mais se posait la question des HSA ?**

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, agissant à la demande du Conseil d'Etat, a, en 2023, donné raison au SNEP-FSU : les HSA doivent être prises en compte pour déterminer le seuil ouvrant droit au bénéfice d'une IMP au taux annuel de 2500 euros. Dès l'instant où, dans votre établissement, vous êtes 4 enseignant-es d'EPS en équivalent taux plein (ETP) avec au moins 1 HSA, le ou la coordo EPS doit toucher 2500 euros.

De plus, compte-tenu de la réglementation en vigueur, il est possible de solliciter le paiement à titre rétroactif, pour les 3 ou 4 années antérieures, de cette même somme si les conditions étaient remplies pour chaque année concernée.

Par lettre recommandée du 14 Avril 2025, le Directeur Général des Ressources Humaines du MEN a informé le SNEP-FSU qu'il reniait l'engagement qu'il avait officiellement pris par écrit (7 octobre 2024) de mettre en œuvre la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux qui contredisait des avis antérieurs d'autres CAA. C'est sur la base de ce qu'il considère comme "des divergences de jurisprudence" que le DGRH a décidé de "s'asseoir" sur la décision de la CAA de Bordeaux. Coralie BENECH, secrétaire générale du SNEP-FSU, a immédiatement dénoncé la forme et le fond de ce changement de position en demandant au DGRH de respecter la décision de la CAA de Bordeaux et son engagement.

La « nouvelle » position de l'administration n'étant qu'interprétative et n'ayant aucune portée réglementaire, le SNEP-FSU persiste à encourager les collègues concerné-es à faire valoir le conquis syndical que représente la décision de la CAA de Bordeaux et à tout mettre en œuvre pour les défendre. Le SNEP-FSU pense que le refus de mettre en œuvre la décision de la CAA de Bordeaux s'inscrit dans le cadre des importantes restrictions budgétaires décidées par le gouvernement.

Le SNEP-FSU se propose de vous aider à faire valoir vos droits, donc si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Bilan promotions PEPS et agrégé-es EPS 2025 Orléans-Tours

Avancement accéléré d'échelon :

Du 6 au 7^{ème} échelon :

PEPS : 2 promotions (2 hommes), pour rappel en 2024 : 10 promotions (5 femmes, 5 hommes).

Agrégé-es : 0 promotion (0 promouvable)

Du 8 au 9^{ème} échelon :

PEPS : 8 promotions (3 femmes, 5 hommes), pour rappel en 2024 : 5 promotions (1 femme, 4 hommes)

Agrégé-es : 0 promotion (2 promouvables)

Pour l'avancement accéléré d'échelons, le nombre de promotion est fixé à 30% du nombre de promouvables. Les collègues sont classé-es en fonction de l'appréciation finale du recteur (toutes les appréciations « Excellent », puis toutes les « Très satisfaisant », et enfin toutes les « Satisfaisant »), de l'ancienneté dans le corps des PEPS et agrégé-es (par ordre décroissant) et de l'ancienneté dans l'échelon.

Hors-Classe :

PEPS : 42 promotions (20 femmes, 22 hommes), pour rappel en 2024 : 45 promotions (19 femmes, 26 hommes)

Agrégé-es : 3 promotions (2 femmes, 1 homme)

Pour la Hors-Classe, le nombre de promotions est fixé à 23% du nombre de promouvables, permettant ainsi une augmentation du nombre de promotions à l'échelon natio-

nal. Les collègues sont classé-es à partir d'un barème national qui tient compte de l'appréciation finale du recteur obtenue suite au 3^{ème} RDV de carrière (toutes les appréciations « Excellent », puis toutes les « Très satisfaisant », et enfin toutes les « Satisfaisant »), de l'ancienneté dans le grade (par ordre décroissant), de l'échelon et de l'ancienneté dans l'échelon.

Classe Exceptionnelle :

PEPS : 23 promotions (11 femmes, 12 hommes), pour rappel en 2024 : 23 promotions (10 femmes, 13 hommes)

Agrégé-es : 2 promotions (2 hommes)

Pour la Classe Exceptionnelle, le nombre de promotions est fixé à 10,5% du nombre de promouvables (ratio qui permettra des promotions chaque année contrairement au système des 10% des collègue à la Hors Classe mis en place lors de la création de la Classe Exceptionnelle). Les collègues sont classé-es en fonction des avis des deux évaluateurs primaires que sont le ou la chef-fe d'établissement et l'IPR (Très favorable, Favorable, Défavorable), puis en fonction de l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans le grade, l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon.

Pour toutes les opérations de carrière le rectorat, tenu d'assurer l'équilibre hommes/femmes, prend en compte le pourcentage d'hommes et de femmes dans les promouvables pour réaliser ces promotions. Se posent le problème des agrégé-es, pour lesquel-les le rectorat réalise les promotions toutes disciplines confondues, contrairement à ce que faisait le ministère qui tenait compte des promouvables par disciplines.

Les représentant-es du personnel ne siégeant plus pour toutes ces opérations de carrière, nous vous conseillons d'interpeller le rectorat pour obtenir votre barème et votre classement.

Quand les restrictions budgétaires impactent la sécurité et les apprentissages de nos jeunes...

Alors que les équipes EPS étaient dans la préparation de la rentrée, que les diverses réunions concernant la répartition des installations, la réservation des créneaux natation..., avaient eu lieu, le conseil départemental du Loiret a décidé de prévenir tardivement les collègues d'un réajustement de fonctionnement, et non des moindres.

Les déplacements pour la natation ne seront pris en charge que pour les classes de 6^{ème}. Pour les autres niveaux de classes, charge aux établissements d'utiliser leur propre enveloppe budgétaire pour payer ces transports.

Cette décision, en plus d'être tardive, et d'obliger les collègues à réorganiser leurs programmations, impacte les collégien·nes à plusieurs niveaux. Tout d'abord, nous pouvons nous interroger sur la façon de répondre à la priorité nationale du « savoir nager » quand l'accès des élèves à la piscine est restreint, comme sur la prise en charge des publics particuliers comme les SEGPA, les ULIS, les non-nageurs de 5^{ème} ou 4^{ème}... De plus, certains établissements scolaires, qui disposent de très peu d'installations sportives, utilisaient davantage la piscine.

Selon le Département, l'enveloppe allouée aux transports EPS a été maintenue en 2025 voire augmentée de 5%, mais les prévisions transmises par les collègues montrent

un dépassement de 100000€. Cependant, l'augmentation des tarifs des transporteurs fait peser une lourde charge sur le fonctionnement des équipes EPS. Malgré les accords passés par le Département avec Orléans Métropole et Kéolis, offrant la gratuité des transports durant le temps scolaire sur l'agglomération orléanaise, le problème n'est aucunement résolu ; les transports urbains n'étant que très peu adaptés aux déplacements scolaires, vu les contraintes d'emploi du temps, de rythme de passage des bus... Et ça ne règle rien hors agglomération.

Et si des collègues marchent jusqu'à 25 minutes avec leurs élèves pour se déplacer sur une installation, c'est bien que des problématiques ne sont pas réglées. Quid du temps de pratique des élèves quand la moitié de la séance d'EPS est occupée par le trajet ?

Le SNEP-FSU 45 est immédiatement intervenu auprès du Conseil Départemental, il demande à être reçu en audience, et souhaite être intégré dans le groupe de travail que le CD a prévu, suite à notre intervention, de mettre en place durant l'année scolaire, aux côtés des chef·fes d'établissement, secrétaires généraux et services du département, pour lequel nous ne sommes pas encore convié·es, pas plus que des collègues au titre d'experts !!

Karine Bellesoeur
Secrétaire
départementale
Loiret

En 2025 2026 : adhérez au SNEP-FSU !

Dans un contexte éducatif français en pleine mutation, les enseignant·es d'éducation physique et sportive se trouvent à un carrefour décisif. Face aux défis croissants, tels que la réforme des programmes, l'augmentation des effectifs par classe et le manque de reconnaissance de notre profession, il est essentiel de s'unir pour faire entendre notre voix. Le SNEP-FSU (Syndicat National de l'Éducation Physique) se positionne comme un acteur incontournable pour défendre non seulement nos intérêts, mais aussi ceux de l'éducation physique dans son ensemble.

Aujourd'hui, nos élèves attendent plus que jamais une éducation de qualité, enrichissante qui favorise leur bien-être physique et mental. Pourtant, nous sommes souvent confronté·es à des conditions de travail difficiles, une charge administrative alourdie et une pression accrue sur nos méthodes d'enseignement. Ce constat, partagé par beaucoup d'entre nous, ne peut perdurer sans action. En vous syndiquant au SNEP-FSU, vous avez l'opportunité de peser sur les décisions qui concernent l'avenir de notre discipline et, par extension, celui des générations futures.

Ensemble, nous pouvons faire bouger les lignes. Le SNEP-FSU offre un espace de rencontre, de partage d'expériences et surtout, de lutte collective. C'est aussi un réseau de soutien qui nous permet de bénéficier de ressources, de formations et d'un accompagnement juridique face aux difficultés que nous pouvons rencontrer.

En rejoignant nos rangs, vous amplifiez notre voix et contribuez à bâtir un avenir engageant pour l'éducation physique et sportive.

Ne laissons pas les autres décider pour nous. Ensemble, agissons pour une reconnaissance de notre rôle fondamental dans l'éducation des jeunes, pour un salaire juste, des conditions de travail optimales et un respect accru de notre profession. À l'heure où l'avenir de l'éducation se dessine, faisons le choix de l'unité, du partage et de la revendication. Syndiquons-nous au SNEP-FSU, pour aujourd'hui et pour demain.

Aurélie Delsard, trésorière académique

Pour vous syndiquer utilisez la fiche en page 8 ou allez sur le site du SNEP-FSU

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Aurélie DELSARD, 17 rue des chênes, 18340 Plaimpieds Givaudins

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement
	Nom			Code établissement
	Nom de naissance			Nom
	Prénom			Adresse complète
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)
	Mail			Situation administrative (entourez si nécessaire)
	Téléphone fixe			TZR Stagiaire sur 1 ^{er} poste. Temps partiel : %
	Téléphone portable			Disponibilité Congès (parental...)
			Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.	

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</p>
		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle				Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓				1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS				100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
	Prof EPS classe normale biadmissible						163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
	Prof EPS HCI (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCI - PCEA HCI				216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
	Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P. Sport CIEx - CEPJ CIEx - PCEA CIEx				254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
	Chargé d'Enseignement					128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
	Chargé d'Enseignement Hors Classe						190 €	201 €	227 €	244 €					
	Chargé d'Enseignement Classe Ex.				227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
	Catégorie / échelon				1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé·e - CTPS				130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
	Agrégé·e Hors Classe - CTPS Hors Classe				277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
	Catégorie / échelon				1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11
	Agrégé·e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.				303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
	CDI : Indice.		Inférieur à 436 → Groupe 3		120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6		174 €	Entre 603 et 627 → Groupe 9		219 €				
		Entre 436 et 452 → Groupe 4		130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7		183 €	Supérieur à 627 → Groupe 10		228 €					
		Entre 453 et 479 → Groupe 5		165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8		192 €								
<small>Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.</small>															
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe		100 €		Maitre auxiliaire (MA)				164 €		Abonnement Bulletin					
Agrégé·e stagiaire nouvel·le enseignant·e		130 €		Contractuel·le (CDD)				44 €		Non syndiqués					
Congé parental - disponibilité		46 €		Etudiant·e contractuel·le alternant·e				20 €		Institutions/Associations					
Stagiaire en report de stage		20 €		Congé de formation				102 €		Etudiant·es STAPS					
<small>Stagiaire non reclassé·e : selon échelon de la catégorie d'origine.</small>															
Retraité·e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.		Inférieur à 1051 € → Groupe 1		47 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4		92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8		152 €					
		Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2		62 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9		167 €					
		Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3		77 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10		182 €					
					Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7		137 €	Supérieur à 3 301 € → groupe 11		197 €					

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p><small>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</small></p>
Nom	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Prénom	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Adresse	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Compl. d'adresse	<input style="width: 90%;" type="text"/>
CP - Ville	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Pays	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Code IBAN	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Code BIC	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>

CREDIT D'IMPOT

! Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

Pour le compte du
SNEP-FSU

**76, rue des Rondeaux
75020 PARIS**

Ref : cotisation SNEP

A :

Le :

Signature :

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU

Précisez le nombre de chèques (max 8)

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)